5 - REFERENTIELS

Article L6113-1 En savoir plus sur cet article... Créé par LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 31 (V)

« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un référentiel d'activités qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un référentiel de compétences qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un référentiel d'évaluation qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. »

Le référentiel de compétences présenté ci-dessous se réfère à l'arrêté du 12 décembre 2014 relatif à la formation en ostéopathie (JORF n°0289 du 14 décembre 2014). Il est composé de 6 activités et 6 compétences (chacune de ces activités et compétences est détaillée dans le référentiel présenté ci-dessous).

Activités

- A.1 Accueil et information de la personne
- A.2 Recueil d'informations nécessaires à l'élaboration du projet d'intervention de l'ostéopathe
- A.3 Intervention ostéopathique
- A.4 Organisation des activités et gestion de l'information
- A.5 Gestion d'un cabinet
- A.6 Veille professionnelle et formation continue

Compétences

- C.1 Evaluer une situation et élaborer un diagnostic ostéopathique
- C.2 Concevoir et conduire un projet d'intervention ostéopathique
- C.3 Réaliser une intervention ostéopathique
- C.4 Conduire une relation dans un contexte d'intervention ostéopathique
- C.5 Analyser sa pratique professionnelle et traiter des données scientifiques et professionnelles
- C.6 Gérer un cabinet

| REFERENTIEL D'ACTIVITES décrit les situations de travail et les activités | REFERENTIEL DE COMPETENCES ités identifie les compétences et les connaissances, y compris | REFERENTIEL D'EVALUATION définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis | |
|---|---|---|---|
| exercées, les métiers ou emplois visés | transversales, qui découlent du référentiel d'activités | MODALITÉS D'ÉVALUATION | CRITÈRES D'ÉVALUATION |
| A.1 Accueil et information de la personne A.1.1 : Accueil de la personne | C.4.1 : Accueillir et écouter la personne et son entourage, en prenant en compte la demande et le contexte | Evaluation écrite et analyse d'une situation de communication dans un contexte d'intervention. | Toutes les informations nécessaires sur les |
| | C.4.4: Instaurer une communication verbale et non verbale avec les personnes | Consultations réalisées sur un patient par l'étudiant au sein de la clinique de l'établissement de | caractéristiques de la personne et sa situation sont recueillies. Le choix des informations est |
| A.1.2 : Information de la personne sur les conditions d'intervention en ostéopathie | C.4.3 : Etablir des modalités de relation propices à l'intervention en ostéopathie en tenant compte des situations particulières et du niveau de compréhension de la personne | formation dédiée à l'accueil des patients, et sur des terrains de formation clinique externe, encadrées et évaluées par des enseignants ostéopathes, de plus de cinq années d'expérience professionnelle, et formalisées dans le livret de formation pratique clinique ostéopathique. | |

| | repérés et les attitudes adaptées identifiées |
|--|--|
| C.4.2 : Expliquer le projet d'intervention ostéopathique, son rapport bénéfice/risques et ses éventuels effets secondaires | Les informations et conseils sont en adéquation avec l'analyse des données recueillies. Les interdictions et restrictions réglementaires d'acte sont indiquées en fonction de la situation. La démarche d'information et de conseil est adaptée à la personne. L'appropriation des informations par la personne est recherchée. Les objectifs des actions proposées sont clairs et argumentés. |

| | C.2.4 : Expliquer le projet d'intervention et recueillir le | | |
|---|---|--|--|
| A.1.3 : Recueil du consentement de la personne à l'intervention | consentement de la personne | | Les objectifs et les actions proposées sont expliqués à la personne. Le rapport bénéfice/risque est expliqué à la personne. Les réactions de la personne sont prises en compte. |
| A.2 Recueil d'informations nécessaires à l'élaboration du projet d'intervention de l'ostéopathe | C.1.1 : Conduire un entretien permettant de recueillir les informations nécessaires | Évaluation écrite, étude de cas permettant une restitution des connaissances et une construction de raisonnement à partir de situations cliniques, analyse de situation. | Le déroulement de l'entretien est adapté à la situation. Les demandes et les attentes de la personne |
| A.2.1 : Entretien et recueil d'informations concernant la situation du patient : motifs de la consultation, contexte de la demande, anamnèse, antécédents, examens para-cliniques déjà réalisés | C.1.2 : Analyser les demandes de la personne, les données du dossier, les antécédents et les caractéristiques des symptômes et prendre en compte les traitements en cours | Consultations réalisées sur un patient par l'étudiant au sein de la clinique de l'établissement de formation dédiée à l'accueil des patients, et sur des terrains de formation clinique externe, encadrées et évaluées par des enseignants ostéopathes, de plus de cinq années d'expérience professionnelle, et formalisées dans le livret de formation pratique clinique ostéopathique. | sont prises en compte. Les données du dossier de la personne sont prises en compte. Les éléments significatifs liés à la personne et son environnement sont identifiés. Les antécédents et les traitements en cours sont pris en compte. Les caractéristiques des troubles sont identifiées. La douleur est évaluée sur les plans quantitatif et qualitatif. Les informations recueillies sont en adéquation avec le motif de la consultation. Les informations sont justes et |

| | | fiables, vérifiées par la diversité des sources et le croisement des données. Le comportement et situations à risque pour la santé sont identifiés. |
|---|--|---|
| A.2.2 : Examen physique de la personne : examen général, visuel statique et dynamique, examen palpatoire, examen des mobilités articulaires et tissulaire | C.1.3: Réaliser les examens physiques appropriés | Le recueil des informations est réalisé dans le respect l'intimité de la personne et de la confidentialité. Le |
| | C.1.4 : Evaluer la mobilité des différentes articulations et les caractères physiques des tissus | choix et la chronologie des tests de l'examen physique sont expliqués. La contre- indication à l'intervention ostéopathique est |
| | C.1.5 : Evaluer les troubles fonctionnels | identifiée. Les dysfonctions sont mises en évidence |

| | C.1.6 : Evaluer la douleur et en rechercher les causes en prenant en compte l'ensemble de la personne et de son environnement |
|--|--|
| | |
| A.2.3 : Etablissement du diagnostic d'opportunité et orientation de la personne vers un médecin ou un autre professionnel médical, en cas de nécessité | C.1.7 : Identifier les situations nécessitant l'intervention d'un médecin ou d'un autre professionnel médical et celles pouvant justifie l'intervention d'un autre professionnel |
| | C.1.8 : Identifier l'intérêt d'une démarche pluri professionnelle en fonction de la situation |
| | C.1.9 : Discerner les éléments du ressort de l'ostéopathe |
| 4.10 | |
| A.2.4 : Etablissement du diagnostic ostéopathique | C.1.10 : Elaborer un diagnostic ostéopathique |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |

| | | réorientation de la |
|-------------------------------------|--|------------------------------|
| | | personne sont identifiées. |
| | | Les situations nécessitant |
| | | une démarche |
| | | pluridisciplinaire sont |
| | | identifiées. L'opportunité |
| | | d'une prise en charge |
| | | ostéopathique est |
| | | déterminée. Les régions |
| | | anatomiques à traiter sont |
| | | identifiées. Le |
| | | raisonnement est logique |
| | | et argumenté. Le |
| | | diagnostic ostéopathique |
| | | posé fait le lien entre les |
| | | éléments recueillis et |
| | | analysés et les références |
| | | professionnelles dans le |
| | | domaine. |
| A.2.5 : Définition des modalités et | C.2.1 : Elaborer une stratégie d'intervention | Le projet est en adéquation |
| formalisation du projet | ostéopathique adaptée à la personne et à son contexte | avec le diagnostic |
| d'intervention | environnemental | ostéopathique et la |
| | | situation de la personne. Le |
| | C 2 2 . Chairir les techniques manuelles angres riées à la | projet et le programme |
| | C.2.2: Choisir les techniques manuelles appropriées à la | d'intervention prennent en |
| | personne, à son modèle fonctionnel et à ses troubles en | compte les conclusions du |
| | tenant compte de l'équilibre bénéfice/risques | diagnostic ostéopathique. |
| | | · |

| C.2.3 : Déterminer le rythme et le nombre de | La planification des |
|--|------------------------------|
| consultations nécessaires en fonction de la personne, de | interventions est |
| sa demande, des effets attendus et des objectifs de la | pertinente. Le projet |
| prise en charge | comporte des objectifs, des |
| | actions, des critères et |
| | modes d'évaluation |
| | Les actions prévues sont en |
| | adéquation avec le |
| | contexte d'intervention. |
| | Les choix et priorités sont |
| | expliqués et justifiés. Les |
| | adaptations nécessaires |
| | sont argumentées. |
| | |
| | Les finalités de |
| | l'intervention sont |
| | identifiées. Les objectifs |
| | sont cohérents avec les |
| | finalités de l'intervention. |
| | Les risques liés à |
| | l'intervention sont |
| | identifiées et le rapport |
| | bénéfice/risque évalué |
| | Le projet proposé est |
| C.2.5 : Identifier les critères permettant d'apprécier | expliqué et argumenté |
| l'efficacité du traitement ostéopathique | |
| · ' | |
| | |
| C2 C. Farmanlinar un autili de l'internantione | |
| C.2.6: Formaliser un suivi des interventions | |
| | |
| | |
| | |

| A.3 Intervention ostéopathique | C.3.3 : Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité | Analyse de situation. | Les techniques de |
|---|--|-------------------------------------|-------------------------------|
| | | | manipulation sont mises en |
| | | Consultations réalisées sur un | œuvre conformément aux |
| A.3.1 : Mise en œuvre des règles en | | patient par l'étudiant au sein de | références |
| matière d'hygiène et de sécurité | | la clinique de l'établissement de | professionnelles. Les |
| 7,8,5,5,5 | | formation dédiée à l'accueil des | techniques de mobilisation |
| | | patients, et sur des terrains de | sont mises en œuvre |
| | | formation clinique externe, | conformément aux |
| | | encadrées et évaluées par des | références professionnelles |
| | | enseignants ostéopathes, de plus | Les règles d'hygiène et de |
| | | de cinq années d'expérience | sécurité sont respectées. |
| | | professionnelle, et formalisées | La traçabilité de |
| | | dans le livret de formation | l'intervention est assurée. |
| | | pratique clinique ostéopathique. | Toute action est expliquée |
| | | | à la personne. |
| A.3.2 : Mise en œuvre du traitement | C.3.1 : Mettre en œuvre les techniques appropriées de | Epreuve pratique d'anatomie | Les indications et les |
| ostéopathique par des gestes adaptés et | manipulation et de mobilisation | palpatoire, de palpation | contre-indications absolues |
| contrôlés | | ostéopathique, de mise en œuvre | et relatives sont |
| | | des tests et techniques et | systématiquement |
| | | argumentation des tests et | identifiées. Les gestes sont |
| | | techniques utilisés en lien avec le | adaptés à la personne et à |
| | | diagnostic ostéopathique, analyse | ses troubles fonctionnels. |
| | C.3.2 : Repérer les risques liés à la mise en œuvre de | de situation. | Les risques liés à la mise en |
| | l'intervention ostéopathique | | œuvre des interventions |
| | | Consultations réalisées sur un | ostéopathiques sont |
| | | patient par l'étudiant au sein de | identifiés et expliqués. Les |
| | | la clinique de l'établissement de | interdictions et limitation |
| | | formation dédiée à l'accueil des | d'intervention liées à la |
| | | patients, et sur des terrains de | réglementation sont |
| | | formation clinique externe, | respectées. |

| A.3.3 : Surveillance des réactions de la personne durant l'intervention ostéopathique | C.3.5 : Adapter l'intervention ostéopathique à l'évolution des troubles de la personne | encadrées et évaluées par des enseignants ostéopathes, de plus de cinq années d'expérience professionnelle, et formalisées dans le livret de formation | Les réactions de la personne sont surveillées et analysées durant le traitement ostéopathique. Les effets du traitement |
|--|---|--|--|
| | C.3.8 : Identifier les situations d'urgence et prendre les mesures appropriées | pratique clinique ostéopathique. Présentation écrite ou orale d'un projet d'intervention | ostéopathique sont identifiés de manière appropriée. Les mesures pertinentes sont |
| A.3.4 : Suivi des résultats du traitement ostéopathique et adaptation du projet d'intervention | C.2.7 : Evaluer l'efficacité du traitement ostéopathique en suivant l'évolution dans le temps des résultats obtenus | ostéopathique à partir d'une situation de consultation. | déterminées en cas de réactions non souhaitées. La douleur est évaluée et une réponse appropriée est mise en œuvre. |
| | C.2.8 : Adapter la stratégie d'intervention en fonction de cette évaluation | | L'adaptation des gestes en fonction de l'évaluation des résultats est expliquée. Les situations d'urgence |
| | C.3.4 : Evaluer les résultats du traitement ostéopathique mis en œuvre | | sont repérées. Les mesures d'urgence à mettre en œuvre dans différentes situations d'urgence sont identifiées et expliquées Les finalités de l'intervention sont identifiées. Les objectifs sont cohérents avec les finalités de l'intervention. Les risques liés à l'intervention sont identifiées et le rapport bénéfice/risque évalué |

| | | | Le projet proposé est expliqué et argumenté |
|--|---|---|---|
| A.3.5 : Conseils à la personne : activité gestuelle, posture, hygiène de vie, prise en charge par un autre professionnel | C.4.5 : Proposer des actions de prévention pour aider au maintien de l'état de santé des personnes et en assurer le suivi | | Les informations et conseils sont en adéquation avec l'analyse des données recueillies. Les interdictions et restrictions réglementaires d'actes sont indiquées en fonction de la situation. La démarche d'information et de conseil est adaptée à la personne. L'appropriation des informations par la personne est recherchée. Les objectifs des actions proposées sont clairs et |
| A.4 Organisation des activités et gestion de l'information A.4.1 : Préparation, organisation et planification des interventions | C.6.9 : Organiser les plannings, les rendez-vous et la répartition des activités | Etudes de cas, présentation écrite ou orale du projet professionnel et de la préparation de son intégration professionnelle. | argumentés Les informations nécessaires sont identifiées : réglementation, démarches |
| A.4.2 : Enregistrement et suivi des données permettant la traçabilité des interventions ostéopathiques | C.3.6 : Assurer la traçabilité des interventions en ostéopathie | Consultations réalisées sur un patient par l'étudiant au sein de la clinique de l'établissement de formation dédiée à l'accueil des | Toutes les informations nécessaires sont indiquées sur le support adapté. Les informations indiquées |

| A.4.3 : Échanges avec les professionnels | C.3.7 : Transmettre les informations nécessaires dans le | patients, et sur des terrains de | sont exactes. Les |
|---|---|--|---|
| de santé par les moyens adaptés | cadre d'une prise en charge pluridisciplinaire | formation clinique externe, encadrées et évaluées par des | informations nécessaires sont remises à la personne, |
| | | enseignants ostéopathes, de plus | en fonction des situations, |
| A.4.5 : Rédaction de courriers et de comptes rendus | C.3.7 : Transmettre les informations nécessaires dans le cadre d'une prise en charge pluridisciplinaire | de cinq années d'expérience professionnelle, et formalisées dans le livret de formation | dans le cadre d'une prise en charge pluri professionnelle |
| | | pratique clinique ostéopathique. | |
| | | Analyse de situation. | |
| | | | |
| A.5 Gestion d'un cabinet | C.6.1 : Choisir un mode d'exercice | Etudes de cas, présentation écrite | |
| | | ou orale du projet professionnel et de la préparation de son | |
| A.5.1: Gestion administrative d'un cabinet | | intégration professionnelle. | |
| | | Consultations réalisées sur un | |
| | C.6.2 : Elaborer et gérer un budget | patient par l'étudiant au sein de la clinique de l'établissement de formation dédiée à l'accueil des patients, et sur des terrains de formation clinique externe, encadrées et évaluées par des enseignants ostéopathes, de plus | La structure et le fonctionnement d'un budget sont identifiés. Les éléments devant figurer dans un bilan comptable sont identifiés |
| A.5.2 : Gestion du personnel d'un cabinet | C.6.10: Appliquer la règlementation liée à la gestion du personnel | de cinq années d'expérience professionnelle, et formalisées dans le livret de formation pratique clinique ostéopathique. | La réglementation liée à la gestion du personnel est identifiée et expliquée |

| A.5.3 : Gestion des dossiers administratifs, archivage | C.6.3 : Etablir, suivre, archiver les éléments de gestion administrative et comptable | | Les documents administratifs sont mis à jour de manière régulière et rigoureuse |
|---|--|---|--|
| A.5.4 : Gestion des matériels et des locaux | C.6.4 : Mettre en œuvre les mesures nécessaires à l'hygiène et à la sécurité des locaux, des installations et des matériels et assurer leur évaluation | | Les équipements et matériels nécessaires au fonctionnement sont identifiés. Les règles de sécurité, d'hygiène et d'accessibilité en vigueur sont appliquées. L'organisation des lieux est fonctionnelle. Les matériels |
| | C.6.5 : Organiser l'espace professionnel | | |
| | C.6.6 : Choisir du matériel adapté à la structure et aux activités | | et locaux sont maintenus en bon état de fonctionnement selon les règles d'usage et les |
| | C.6.7 : Organiser les achats, la maintenance, la traçabilité et la gestion des stocks des matériels et consommables | | réglementations en vigueur |
| | C.6.8 : Organiser et contrôler la gestion des déchets dans le respect des règles et procédures | | |
| A.6 Veille professionnelle et formation continue A.6.1 : Actualisation de connaissances et documentation professionnelle | C.5.1 : Identifier les ressources documentaires nécessaires et utiliser des bases de données actualisées | Rapport et présentation d'une synthèse bibliographique autour d'une thématique, présentation d'un article scientifique et de son utilité en ostéopathie, évaluation | Toutes les données scientifiques et professionnelles appropriées sont recherchées. La sélection |

| | | écrite et orale d'anglais, présentation écrite ou orale d'une analyse de pratique. | des données est pertinente. |
|---|--|---|---|
| | C.5.2 : Questionner, traiter, analyser des données scientifiques et/ou professionnelles | Consultations réalisées sur un patient par l'étudiant au sein de la clinique de l'établissement de formation dédiée à l'accueil des patients, et sur des terrains de formation clinique externe, encadrées et évaluées par des enseignants ostéopathes, de plus de cinq années d'expérience professionnelle, et formalisées dans le livret de formation pratique clinique ostéopathique. Analyse d'une pratique professionnelle, présentation écrite ou orale d'une analyse de pratique. | L'analyse de l'ensemble des données recueillies est pertinente Le raisonnement utilisé et |
| | C.5.3: Interpréter et utiliser les données contenues dans des publications nationales et internationales | | la démarche d'analyse des informations sont expliqués. Pertinence de l'interprétation des données recueillies Les informations permettant de mener la démarche d'évaluation sont repérées et les modalités identifiées. La démarche d'analyse de l'intervention et le |
| A.6.2 : Participation à des formations continues, séminaires, congrès | C.5.9 : Identifier les domaines de formation professionnelle et personnelle à développer. | | |
| | | | |
| | | | développer, domaines d'intervention sur lesquels |
| | | | les efforts doivent porter, |
| | | | informations à rechercher. |
| | | | Les analyses de situations sont présentées et |

| | | argumentées en utilisant un vocabulaire professionnel Les propositions d'amélioration de sa pratique sont justifiées et adaptées. Des moyens d'amélioration de sa pratique sont recherchés mis en place ainsi que des critères pour en mesurer l'impact. |
|---|--|---|
| A.6.3 : Participation à des activités de formation | C.5.4 : Observer, formaliser et expliciter les éléments de sa pratique professionnelle | La pratique professionnelle est analysée au regard des références professionnelles. Les |
| A.6.4 : Participation à des démarches d'évaluation des pratiques professionnelles | , , , , | éléments devant être pris en compte dans l'évaluation des interventions sont identifiés et explicités : |
| | C.5.6: Evaluer la mise en œuvre de ses interventions au regard des principes de qualité, de sécurité et de satisfaction de la personne | réglementation, références professionnelles, principes de qualité, d'ergonomie, de sécurité, d'hygiène, de traçabilité, satisfaction des bénéficiaires. |
| | | Les informations permettant de mener la démarche d'évaluation sont repérées et les |

| | | modalités identifiées. La démarche d'analyse de l'intervention et le raisonnement sont formalisés et logiques. Les axes d'amélioration sont identifiés : formation professionnelle à développer, domaines d'intervention sur lesquels les efforts doivent porter, informations à rechercher Les analyses de situations sont présentées et argumentées en utilisant un vocabulaire professionnel |
|---|--|---|
| C.5.7 : Identifier les améliorations possibles et les mesures de réajustement de sa pratique | | La pratique professionnelle est analysée au regard des références professionnelles. Les éléments devant être pris en compte dans l'évaluation des interventions sont identifiés et explicités : réglementation, références professionnelles, principes de qualité, d'ergonomie, de sécurité, d'hygiène, de |
| C.5.8 : Confronter sa pratique professionnelle à celle de ses pairs, de l'équipe ou d'autres professionnels | | |

| | | traçabilité, satisfaction des bénéficiaires. Les propositions d'amélioration de sa pratique sont justifiées et adaptées. Des moyens d'amélioration de sa pratique sont recherchés mis en place ainsi que des critères pour en mesurer l'impact. |
|--|--|--|
| A.6.5 : Participation à des travaux de recherche professionnelle | C.5.10 : Rédiger et présenter des documents professionnels en vue d'une communication orale et/ou écrite | Pertinence des données recherchées au regard d'une problématique posée Pertinence de l'interprétation des données recueillies Pertinence de l'analyse de la pratique professionnelle |

Le cas échéant, description de tout autre document constitutif de la certification professionnelle